



Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant

27 mai 2024

Suite aux annonces du ministre délégué chargé de la santé et de la prévention, seul ministre présent aux assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant le 24 mai 2024¹, nous, psychiatres d'enfants et d'adolescents, prenons acte de l'absence de volonté politique du gouvernement d'engager un virage franc dans la politique dédiée à l'enfance en matière de santé psychique et de psychiatrie.

Les quelques mesures annoncées² (Axe 3) sont en décalage immense avec les préconisations du comité d'orientation³ de ces assises, demandant un plan choc à la hauteur des besoins maintes et maintes fois repérés⁴.

Au XXIème siècle, nous pouvons juger du degré de civilisation de notre société à la façon dont elle traite ainsi ses enfants et leur santé psychique.

www.api.asso.fr ; apipresident@api.asso.fr

Militante de l'enfance.

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=112yYU3I2LE> (table ronde sur la santé mentale à 2:05:30 ; annonces du ministre à 3 :13 :16)

² https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_assises_de_la_pe_diatrie_et_de_la_sante_de_l_enfant.pdf

³ https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/assises_de_la_sante_de_l_enfant.pdf

⁴ Rapport du Défenseur des droits - Défenseur des enfants, novembre 2021 ; Rapport du Haut Conseil à l'Enfance à la Famille et à l'Age, mars 2023 ; Rapport de la Cour des comptes, mars 2023